
Renvoi au comité des domaines de l'adresse de la société populaire de Riverols (Puy-de-Dôme), qui demande à utiliser une chapelle pour ses séances et à démolir l'église en ruine, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines de l'adresse de la société populaire de Riverols (Puy-de-Dôme), qui demande à utiliser une chapelle pour ses séances et à démolir l'église en ruine, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 483;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29612_t1_0483_0000_5

Fichier pdf généré le 01/02/2023

quelques phrases isolées. Quel homme dans un ouvrage de douze volumes par an, ne peut pas laisser échapper un mot mal digéré? Je vous prie donc d'avoir égard à ses sentiments qui n'ont jamais varié, à sa jeunesse puisqu'il n'a que 26 ans, à sa situation, à la mienne, enceinte, prête à donner à la République un nouvel être pour la chérir, mais sans fortune et sans moyens de lui assurer son existence. Je vous invite donc, Citoyens représentants, à vous occuper de son affaire, à la peser dans votre justice et à lui rendre sa liberté. Il ne l'emploiera que pour le bien de sa patrie, en continuant un ouvrage qui n'est pas sans utilité pour ses concitoyens et tout y méritera votre approbation et celle de tous les bons républicains. »

C^{no} LE GRIP.

54

La société populaire de Riverols, district d'Ambert, département du Puy-de-Dôme, félicite la Convention nationale sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire, l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que les traîtres et les partisans de la tyrannie soient détruits; elle annonce que les clochers sont abattus, et que l'argenterie des églises a pris la route du creuset national; elle demande qu'on lui laisse une ci-devant chapelle pour la tenue de ses séances, et que la commune soit autorisée à démolir la ci-devant église paroissiale, ce bâtiment menaçant ruine.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines (1).

55

La société populaire de la commune de Montier-en-Der, district de Saint-Dizier, département de la Haute-Marne, présente à la Convention nationale un cavalier Jacobin; elle annonce qu'elle a frémi d'indignation en apprenant que des traîtres, honorés de la confiance du peuple, avoient osé conspirer contre lui, et applaudit à ses travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Montier-en-Der, 16 germ. II*] (3).

« Citoyens représentants,

Nous faisons hommage à la Convention nationale d'un cavalier jacobin que nous venons de mettre à la disposition du ministre de la guerre; nous croyons en même tems devoir récompenser le dévouement et la modestie d'un de nos frères en vous le nommant : le cⁿ Joseph-Antoine Profflet jouissant d'une fortune médiocre et père de 10 enfants, a précédemment envoyé aux armées un gendarme monté et complètement équipé à ses frais, et nous seuls l'avon sçu.

(1) P.V., XXXV, 171.

(2) P.V., XXXV, 171. Bⁱⁿ, 23 germ.; J. Mont., n^o 151; Débats, n^o 572, p. 407.

(3) C 300, pl. 1057, p. 40.

Pères de la patrie, nous avons frémi d'indignation en apprenant que des traîtres, honorés de la confiance du peuple, avoient osé conspirer contre lui en attaquant la représentation nationale mais vous veilliez pour lui, et votre fermeté a encore une fois sauvé la patrie; des ennemis plus pervers que redoutables, ne pouvant vaincre les Français, voudraient les corrompre et les diviser; qu'ils apprennent donc par des exemples terribles que la masse de nos repr., inébranlable comme la masse du peuple, est incorruptible comme elle; qu'aucun parti, aucune faction dominatrice ne s'élève impunément entre la nation et la représentation nationale, que rien n'entrave ou n'ombrage son action. La politique est dans sa loyauté, qu'elle soit à découvert pour nos amis et pour nos ennemis; marchons fièrement à la liberté par le chemin le plus droit, c'est la raison qui l'a tracé; malheur aux traîtres qui regarderont derrière eux! malheur aux traîtres qui dériveront la ligne révolutionnaire, la mort est à côté, la liberté est au bout.

Pères de la patrie, le peuple vous garde et vous suit, avancez à grands pas. »

J.-B. MAIREAU, BERTHELEMY, DENIS.

56

Le citoyen Louis Trahaut, agriculteur à Champeroux, municipalité de Percy, félicite la Convention d'avoir conjuré un nouvel orage, et de ce que les efforts des traîtres sont vains, et offre 12 liv. en numéraire pour celui des volontaires qui fera briller les couleurs nationales sur les murs de Valenciennes.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Champeroux, 16 germ. II*] (2).

« Grâces immortelles, vous soient rendues, dignes représentants; vous avez encore une fois sauvé la République d'un nouvel orage. Par votre énergie, vous avez déjà fait expier les crimes de quelques conjurés à l'échafaud, mais les efforts des traîtres sont vains; que le dernier des lâches émissaires de nos ennemis tremblent; que tous les modérés et tous les factieux disparaissent; que les éclairs et la foudre nationale partent du haut de la montagne pour aller les précipiter pour jamais dans le néant.

Législateurs, sentinelles de la liberté, vous avez saisi tous les fils de cette trame horrible, continuez à déployer cette vigueur et cette énergie républicaine; supérieurs à tous les obstacles, apprenez à tous les peuples du monde que les républicains n'aiment la vie que pour chérir la liberté et pratiquer toutes les vertus.

Continuez, Législateurs, votre glorieuse carrière jusqu'à ce que vous ayez prononcé la peine de mort aux derniers des tyrans. C'est après de si pénibles travaux, c'est lorsque tous les brigands couronnés seront tombés sous la masse terrible de vos lois que vous décréterez

(1) P.V., XXXV, 171 et 347. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t) et 30 germ. (2^o suppl^t); Rép. n^o 118; Débats, n^o 574, p. 439.

(2) C 297, pl. 1026, p. 2.